

HISTOIRE, GÉOGRAPHIE ET GÉOPOLITIQUE DU MONDE CONTEMPORAIN
(épreuve n° 266)
ANNEE 2015
Épreuve conçue par ESCP Europe
Voie économique et commerciale

Sujet 2015 : Les espaces maritimes, objet de tensions et de conflits entre les Etats

Pour la première fois dans le cadre du concours piloté par ESCP Europe, les **espaces maritimes** ont fait l'objet d'un sujet spécifique, ce qui manifestement a été apprécié par les préparateurs de l'épreuve et les candidats. Il faut y voir le souci de coller de près aux évolutions récentes du programme, qui permet désormais d'investiguer des thématiques nouvelles, ou jusque-là peu sollicitées. Le sujet était comme chaque année à entendre sur toute l'étendue du programme. Il invitait à mobiliser à égalité les trois disciplines de l'épreuve, l'histoire, la géographie et la géopolitique, même si la dimension géopolitique était plus forte cette année.

Le libellé du sujet ne présentait aucune difficulté de compréhension. Néanmoins, une attention soutenue et très discriminante a été portée par le jury aux définitions des termes du sujet qui devaient être développées par les candidats. En effet, ces derniers présentent une fâcheuse tendance depuis quelques années à ne rien définir d'entrée de jeu et à prendre comme tels les termes du libellé, ce qui génère des hors-sujets (le sujet n'était pas « *Mer et mondialisation* » par exemple), des oublis, des incompréhensions et des problématiques squelettiques.

Les termes de « tensions » et de « conflits » renvoyaient aux rapports de force, de concurrence, mais aussi aux rivalités de pouvoir entre les Etats. La distinction entre ces deux termes sous-entendait l'existence d'une **échelle de la conflictualité** dont il convenait de présenter les différents échelons, par exemple sous la forme d'une typologie agrémentée d'exemples précis, depuis les **simples litiges** trouvant à se régler pacifiquement (sur la délimitation de certaines frontières maritimes, la définition des zones ou de quotas de pêche, etc.), jusqu'aux **conflits armés meurtriers** (la guerre des Malouines de 1982 entre l'Argentine et le Royaume-Uni en fournit un excellent exemple, en plein contexte de guerre froide).

Par définition, les **tensions** renvoient à un désaccord, une situation tendue entre des Etats ou des protagonistes souvent soutenus par des Etats qui défendent leurs intérêts au nom de la raison d'Etat (cas des pêcheurs vietnamiens arraisonnés ces dernières années par la marine chinoise dans des espaces maritimes revendiqués tout à la fois par la Chine et le Vietnam). Les tensions se différencient des conflits par le fait qu'elles sont contenues dans certaines limites. Les tensions donnent lieu à des passes d'armes diplomatiques et oratoires pouvant enflammer les esprits. Nombre d'observateurs voient dans l'exacerbation des tensions

concernant les espaces maritimes un biais habilement utilisé par certains Etats pour flatter le nationalisme de leurs populations et détourner leurs opinions publiques vers des problèmes ne les mettant pas en cause (cas de la Chine depuis 2012, dans le cas de la mer de Chine Méridionale ; la Chine fait en effet face au ralentissement de sa croissance et de la dynamique de création d'emplois, mais aussi à l'aspiration croissante de sa population à plus de liberté).

Les **conflits** renvoient pour leur part à des formes de conflictualité plus fortes que les tensions qui en sont à l'origine. Mais tous les conflits ne sont pas pour autant armés (ce point précis méritait d'être éclairci afin de ne pas aboutir à des généralisations inexactes du type : conflit = forcément guerre). Il convenait ainsi de distinguer les **conflits d'usage** (cas de la pêche, mais aussi des voies de passage autorisées ou interdites sur certains axes de transport), les **conflits d'attribution** (faisant l'objet de revendications opposées entre Etats), les **conflits de juridiction** (les instances de deux pays peuvent s'opposer et demander que la situation conflictuelle soit tranchée par un tiers neutre et faisant autorité, souvent les Nations-Unies), ou encore les **conflits de lois** (cas des pays ayant des juridictions et des textes de lois différents). On distingue ainsi volontiers les **conflits latents** (le conflit s'exprime sous la seule forme de revendications), les **conflits manifestes** (les protagonistes ont dépassé le stade des revendications pour entrer dans des logiques de menaces verbales, de violence et de sanctions, avec tous les risques afférents d'escalade, enfin les **guerres**. Les conflits portant sur les espaces maritimes s'inscrivent sur des temps plus ou moins longs (enfouis dans les imaginaires des peuples, ils peuvent ressurgir lors d'une occasion précise) et selon des intensités très variables. Les conflits peuvent avoir pour moteur les passions (nationalisme), plus ou moins manipulées par les Etats ou, plus prosaïquement, l'intérêt (l'accès à des voies de passage stratégiques, la sécurisation des approvisionnements, etc.). Dans tous les cas, les conflits sont l'expression de rivalités (le latin « *conflictus* » « signifie choc »).

Les conflits se distinguent aussi en fonction de leur nature. Par le passé, les conflits ont surtout concerné les logiques prédatrices (accaparements unilatéraux liés à des rivalités de nature idéologique) et territoriales (prises de possession). Il convenait de rappeler que les progrès en matière de droit international ont rendu ces formes largement caduques, tandis que d'autres formes se sont multipliées dans le contexte de mondialisation contemporain (conflits de nature économique, volonté de contrôler des territoires et leurs ressources supposées ou avérées).

Plus que les années précédentes, le jury a eu à déplorer dans les copies de grandes faiblesses méthodologiques et orthographiques, notamment l'absence très fréquente de problématiques claires, ce qui a permis de discriminer sans trop de difficultés les candidats. Selon les lots corrigés, les différences entre les meilleures et les plus mauvaises copies peuvent être tout à fait spectaculaires.

Parmi les erreurs et les lacunes les plus fréquemment observées dans ce millésime citons :

- des méconnaissances très grandes de la diversité des espaces maritimes, qui apparaissent le plus souvent comme « lisses » et « plats »... Les cinq grands ensembles maritimes devaient impérativement être connus et cités par les candidats : Océans Pacifique, Indien, Atlantique, Glacial Arctique et Antarctique. La distinction entre mers et océans devait aussi apparaître (les mers sont essentiellement côtières et peu profondes, ce qui rend leur exploitation plus aisée ; la plupart des différends entre les Etats portent donc sur des mers).

- la faiblesse des analyses portant sur des espaces maritimes emblématiques où se localisent toutes les formes de tensions et de conflits sur le temps long, à l'instar de l'océan Glacial Arctique (pourtant très à la mode dans les manuels de référence) et surtout de la Mer de Chine méridionale, qui est sans doute l'espace le plus belligère au monde actuellement.
- l'absence de toute analyse de fond sur la place des espaces maritimes dans les débats des géopoliticiens majeurs comme Alfred Mahan, Halford Mackinder, ou encore Nicholas Spykman, ce qui a réduit souvent les copies à des récits factuels et plutôt journalistiques,
- la faiblesse inadmissible des analyses portant sur le droit de la mer, les questions de la souveraineté et du découpage frontalier. Les effets de la Conférence de Montego Bay de 1982 sont souvent méconnus, notamment en ce qui concerne le découpage maritime et les droits attribués aux Etats bordiers dans les différents types d'espaces maritimes : limite des 12 milles marins ; zone contiguë des 12 milles marins supplémentaires ; zone économique exclusive (depuis la ligne de base de l'État bordier jusqu'à 200 milles marins, soit 370 km) ; enfin haute mer. Les renégociations en cours pour étendre les zones économiques exclusives (ZEE) jusqu'à 350 milles marins sous l'égide des Nations-Unies ont aussi été largement oubliées. Or il s'agit d'un enjeu crucial, car l'accès aux matières premières énergétiques et minières sous-marines est au centre des tensions actuelles entre les pays qui revendiquent les mêmes espaces.
- la faiblesse de la dimension historique au profit de la seule période contemporaine. Or celle-ci devait être mobilisée pour montrer notamment comment tensions et conflits ont évolué sur le temps long du programme en changeant de nature, d'échelles, etc. sous l'effet des progrès technologiques et des évolutions des préceptes géopolitiques. Il convenait de ne pas oublier de citer la première et la seconde guerre mondiale qui ont déporté les conflits sur les espaces maritimes (rôle des sous-marins par exemple), mais aussi la Guerre froide, durant laquelle a été mise en œuvre une politique de dissuasion nucléaire inédite qui a considérablement limité la multiplication des conflits.
- la trop faible exploitation des dimensions militaires et stratégiques, ce qui a beaucoup étonné le jury : le terme de « Thalassocratie » a par exemple été le plus souvent ignoré, au même titre que la notion de « course aux armements ». La mobilisation des flottes de guerre devait pourtant clairement apparaître dans les copies, car elle est la manifestation ultime des conflits. A cet égard, il importait de montrer le rôle de la dissuasion atomique dans la limitation des conflits après 1945 (place des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, dont la caractéristique est d'être quasiment indétectable).
- la dimension prospective devait aussi être abordée dans les copies (sans pour autant entrer dans une démarche prescriptive), notamment en développant : les conséquences probables du changement climatique sur les espaces maritimes et les espaces littoraux et insulaires (les futurs « naufragés climatiques » qui iront et commencent déjà dans certains endroits à chercher refuge ailleurs, ce qui attisera les tensions entre pays émetteurs et pays récepteurs) ; la raréfaction de certaines ressources terrestres qui va accentuer tensions et conflits pour leur accaparement,

dans un contexte d'accroissement démographique (7 milliards de Terriens en 2015 ; 9 milliards attendus en 2050 ; 11 milliards peut-être en 2100) ; la littoralisation plus forte encore des populations qui vont se tourner de plus en plus vers les mers et océans, ce qui multipliera les conflits d'intérêt ; etc.

La **carte**, obligatoire et comptant pour 5 points, s'est révélée particulièrement discriminante cette année. Si le jury a pu relever d'excellentes réalisations en la matière, le cru 2015 pour la carte est cependant assez moyen comparativement aux années précédentes. Nombre de candidats se sont en effet contentés de faire du remplissage (à partir de cartes apprises par cœur et sans liens directs avec le sujet posé). Par ailleurs, beaucoup de cartes apparaissent vides, alors que les légendes sont nourries !

Rappelons que la carte reste un remarquable exercice qui permet de vérifier facilement si les connaissances de bases sont acquises ou non, si les localisations sont exactes, etc. Les dynamiques devaient y apparaître clairement, notamment à travers la question des flux.

Conclusion : un beau sujet, qui n'a pas posé de problèmes particuliers de correction et qui montre que cette épreuve s'inscrit pleinement dans les grands débats contemporains utiles à comprendre et à connaître par de futurs managers internationaux.